

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/130/4.1

Feuillet n°195



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 novembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Chapelle Saint Jean, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 novembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	30
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Gaston GRAND, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRETEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE.

Excusés : Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Francine BOURRA, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean-Michel LAGORSE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean Michel LAGORCE, Michel MEYNARD (†), Régine ANGLARD, Bernard BAUDRY, Coralie DAUBISSE-BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Tableau des effectifs – Modification du tableau des effectifs

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a mis en place le Service Habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce service s'est structuré et a évolué vers le Guichet Unique de l'Habitat, labellisé France Rénov' en 2025.

Le service est actuellement animé par des agents recrutés dans le cadre de contrats de projets d'une durée de trois ans ou un an, selon les fonctions exercées.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

à (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le
cas de déclenchement d'un recours contentieux, le demandeur peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20251121-DE2025_130B-DE

Reçu le 28/11/2025

Au regard de l'échéance prochaine de ces contrats, il est proposé de renouveler les engagements afin d'assurer la continuité et la stabilité du dispositif.

Propositions de création de postes

Afin de garantir la stabilité du Guichet Unique de l'Habitat, il est proposé de créer les postes sous la forme de contrats de projet.

- 1 poste à temps complet, contrat de projet de 5 ans – Conseiller(ère) technique au Guichet Unique de l'Habitat
- 1 poste à temps complet, contrat de projet de 5 ans – Conseiller(ère) France Rénov' et Technique
- 1 poste à temps complet, contrat de projet de 5 ans – Conseiller(ère) France Rénov'

Créations dans le cadre de la pérennisation du Pôle Développement

Afin d'assurer le fonctionnement du pôle et d'assurer la coordination du Guichet Unique, il est proposé :

- 1 poste à temps complet – Adjoint administratif territorial, pour les fonctions de Conseiller(ère) – Coordinateur(trice) Technique Guichet Unique de l'Habitat France Rénov'
- 1 poste à temps complet – Adjoint administratif territorial, pour les fonctions de Conseiller(ère) France Rénov' & Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Développement

Ces créations de postes feront l'objet des formalités de publicité et de déclarations de vacance d'emploi (DVE) requises.

Autre proposition

Dans le cadre d'un départ à la retraite prévu en mars 2026 au sein des services techniques, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1er mars 2026.

Ces créations s'inscrivent dans une démarche de continuité de service, de pérennisation des compétences et de renforcement de la qualité de l'accompagnement offert à la population par le Guichet Unique de l'Habitat – France Rénov'.

Il est donc proposé une modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Vu la proposition du bureau communautaire

Vu la saisine du Comité social Territorial

Le Conseil Communautaire, où l'exposé du Vice-Président Jean-Jacques DUMONTET, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/130/4.1

Feuillet n°196

- DE CREER

- 1 poste à temps complet, contrat de projet de 5 ans – Conseiller(ère) technique au Guichet Unique de l'Habitat, au 01/01/2026
- 1 poste à temps complet, contrat de projet de 5 ans – Conseiller(ère) France Rénov' et Technique, au 01/01/2026
- 1 poste à temps complet, contrat de projet de 5 ans – Conseiller(ère) France Rénov' au 01/02/2026
- 1 poste à temps complet – Adjoint administratif territorial, pour les fonctions de Conseiller(ère) – Coordinateur(trice) Technique Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' au 01/01/2026
- 1 poste à temps complet – Adjoint administratif territorial, pour les fonctions de Conseiller(ère) France Rénov' & Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Développement au 01/01/2026
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet au 01/03/2026

- DE MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens, et repris ci-dessous :

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours administratif peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20251121-DE2025_130B-DE
Reçu le 28/11/2025

Catégorie	grades des agents	Titulaire/ Contractuel	Temps Travail Hebdo	effectif budgétaire	effectif pourvu	Equivalent Temps Plein
FILIERE ADMINISTRATIVE						
A	Attaché Hors classe	Titulaire	35h	1	1	1
A	DGS (services fonctionnels)	Emploi fonctionnel	35h	1	1	1
A	Attaché Territorial	Contractuel	35h	1	0	0
A	Attaché Territorial	Stagiaire	35h	1	1	1
B	Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	35h	1	1	1
B	Rédacteur	Contractuel-contrat projet	35h	1	1	1
B	Rédacteur	Contractuel-contrat projet	35h	1	1	1
B	Rédacteur	Contractuel-contrat projet	35h	1	1	1
B	Rédacteur	Contractuel	35h	1	1	1
B	Rédacteur Territorial	Détachement Etat	35h	1	1	1
B	Rédacteur Territorial	Contrat projet	35h	1		1
B	Rédacteur Territorial	Contrat projet	35h	1		1
B	Rédacteur Territorial	Contrat projet	35h	1		1
C	Adjoint Administratif principal 1ère classe	Titulaire	21h	1	1	0,6
C	Adjoint Administratif principal 2ème classe	Titulaire	15h	1	1	0,43
C	Adjoint Administratif principal 2ème classe	Titulaire	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Titulaire	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Contractuel	35h	1	0	0
C	Adjoint Administratif	Contractuel	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Titulaire	35h	1	0	0
C	Adjoint Administratif	Contractuel	35h00	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Titulaire	35h	1	0	0
C	Adjoint Administratif	Stagiaire	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Stagiaire	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Titulaire	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Contractuelle	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Contractuelle	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Stagiaire	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Stagiaire	35h	1	1	1
C	Adjoint Administratif	Permanent	35h	1		1
C	Adjoint Administratif	Permanent	35h	1		1
FILIERE TECHNIQUE						
B	Technicien Principal 1° classe	Titulaire	35h	1	1	1
B	Technicien Principal 1° classe	Titulaire	35h	1	1	1
C	Agent de maîtrise principal	Titulaire	35h	1	1	1
C	Agent de maîtrise	Titulaire	35h	1	1	1
C	Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	35h	1	1	1
C	Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	30h	2	2	1,7
C	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	30h	1		
C	Adjoint technique	Titulaire	35h	1	1	1
C	Agent technique	Contractuel	22h30	1	1	0,64
C	Adjoint technique	Permanent	35h00	1	0	1
Contrats Aidés						
AR Prefecture				1	1	0,6
024-200041150-20		TOTALX	DE2025 130B-DE		43	32
Reçu le 28/11/2025						35,97

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/130/4.1

Feuillet n°197

- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 21/11/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

à l'adresse de la **Préfecture** de Dordogne (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours contentieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20251121-DE2025_130B-DE

Reçu le 28/11/2025

